

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [isabelle gagne](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1133d90688e718582e0220f8>

Date d'obtention : 2021-03-04 17:57:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que l'intervention concernant le sextage, puisqu'elle implique des lois, ne peut être faite intuitivement. Il est important d'être rigoureux afin de préserver l'intégrité physique et psychologique des victimes et de ne pas nuire aux procédures futures, s'il y a raison d'être.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ca va augmenter mon sentiment de sécurité face à mon intervention car elle sera guidée par un protocole reconnu et respectueux des droits, libertés et responsabilités de chacun, en plus d'être en cohérence avec les lois.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

A ne pas insister pour voir les images des photos partagées dans le but de juger par moi-même la gravité de la situation